

## FERTILISATION

# Qualité de l'air : une filière engagée de longue date

Traduisant les objectifs de la directive européenne de décembre 2016, la France s'est engagée à réduire les émissions de polluants atmosphériques, au travers du plan Prepa, en mai 2017. L'ammoniac est particulièrement visé, et l'industrie de la fertilisation est pointée du doigt.

L'Unifa soutient plusieurs leviers d'action concrets pour accompagner les agriculteurs dans de meilleures pratiques.

**S**uite à la directive européenne NEC (National Emission Ceiling) de décembre 2016 sur la réduction des polluants atmosphériques, la France s'est fixé des objectifs ambitieux, au travers du plan Prepa de mai 2017. Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques apparaît très contraignant. À la différence des autres pays européens, la France ne s'est pas seulement engagée sur 2030, mais aussi sur une échéance intermédiaire, 2020, qui est très proche. En chiffres, la réduction des émissions d'ammoniac, toutes origines confondues, devrait atteindre - 4 % d'ici 2020, - 8 % d'ici 2025 et - 13 % d'ici 2030. Il est clair que l'objectif intermédiaire de 2020 ne pourra être tenu. La France s'expose donc au risque d'une procédure contentieuse à Bruxelles.

## Ammoniac urgence : inverser la tendance

Des polluants ciblés par la directive européenne, l'ammoniac est le seul dont les émissions ont augmenté, de 6,7 %, depuis 2005. Ce composé chimique est particulièrement dangereux, car il contribue à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux, et surtout, il peut se recombinaison dans l'atmosphère avec l'oxyde d'azote et le soufre, pour former des



L'Unifa veut inciter davantage les agriculteurs à changer leurs pratiques d'épandage

particules fines (PM<sub>2,5</sub> microns), qui ont des incidences mesurées sur la santé. Selon le Citepa, le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique, 96 % de l'ammoniac émis est d'origine agricole. Si l'on regarde plus en détail, plus d'un quart de ces émissions sont liées à l'apport d'engrais azotés minéraux, et le reste est issu des élevages et de leurs effluents. On explique cette hausse du fait d'une utilisation croissante des engrais uréiques (urée et solution azotée), ayant un potentiel émissif

élevé en ammoniac, aux dépens des ammonitrates et d'autres formes moins émissives.

C'est précisément pour inverser cette tendance négative que le plan Prepa a défini plusieurs dispositions concernant la fertilisation. Parmi les modalités, on mentionnera :

- autorisation de l'urée, mais sous conditions entre février et avril;
- rédaction d'un guide de bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air;

- étude de la taxation ou modulation de la fiscalité sur les engrais azotés, selon leur potentiel émissif en ammoniac. Les industriels de la fertilisation, réunis au sein de l'Unifa, ont bien conscience des risques autour de l'ammoniac et ils n'ont pas attendu la directive européenne de 2016 pour prendre des mesures concrètes et positives. Dans les années 2010, l'Unifa a été partenaire de deux projets de recherche Volat'NH3 et Evamin, conduits par l'Inra

et les instituts techniques, et soutenus respectivement par le ministère de l'agriculture et l'Ademe. Le but était de mettre au point une méthodologie de mesure au champ de la perte d'ammoniac, et de comparer l'impact des différentes modalités, dans le cadre d'épandages d'urée et d'ammonitrates sur les cultures blé, orge et colza. Ces études et réseaux d'essais ont permis de mettre en avant deux « bonnes pratiques » : l'enfouissement rapide post-épandage, applicable en culture de printemps, et les inhibiteurs d'uréase pour l'urée. Comme demandé au travers du

Selon les différents scénarii, la France pourrait réussir à respecter ses engagements européens d'ici 2030, à condition de combiner les bons produits et les bonnes pratiques (enfouissement et inhibiteurs d'uréase).

À propos des produits, clairement, la répartition des formes d'engrais doit s'orienter vers une réduction de l'utilisation des uréiques : « *Une substitution des formes d'engrais les plus émissives par des formes moins émissives, existantes ou en cours d'étude, est nécessaire* ». Les ammonitrates constituent une solution, mais d'autres formes d'engrais sont en préparation.

## L'INFO EN +

### LA QUALITÉ DE L'AIR, THÈME DU COLLOQUE COMIFER

Pollution de l'air : il y a urgence. Émissions d'ammoniac : un réel danger pour la santé. Qui est responsable ? En premier, l'agriculture, car la volatilisation d'ammoniac est due essentiellement à la fertilisation organique et minérale.

À l'énoncé de ce constat, on ne s'étonnera pas que le Comifer, le Comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée, ait choisi pour son colloque le thème « *Qualité de l'air et fertilisation : réduire les émissions d'ammoniac* ». Cet événement a réuni plus de 200 personnes, à Paris, en mars dernier. Les industriels des engrais ont bien conscience que le secteur agricole doit participer à la réduction des émissions, et ils pourront le faire en conjuguant contraintes économiques, rentabilité des exploitations, efficacité environnementale et santé publique.

La journée a été consacrée à l'exposé des enjeux pour l'environnement et la santé, puis à la présentation des pistes possibles qui passent par des changements dans le choix d'engrais moins émissifs, dans les modes d'apport, mais aussi dans l'utilisation de matériels spécifiques ou de pratiques dans les épandages au champ, comme dans les ateliers d'élevage.

plan Prepa, on attend pour cette année l'adoption du guide des bonnes pratiques, dont la coordination a été confiée à l'Ademe. Une version « courte » sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> avril, elle intégrera les inhibiteurs avec la mention « *sous réserve de l'avis de l'Anses* ». La date de parution de la version complète, avec l'avis de l'Anses n'est pas connue. Également en 2019, est annoncé le rapport d'études, qui vient conclure la mission mandatée par les trois ministères concernés (agriculture, économie et environnement) sur la fiscalité modulée des engrais azotés.

### 50 % des agriculteurs prêts à modifier leurs pratiques

Mesures et résultats à l'appui, l'Unifa entend prouver que performances agronomique et environnementale sont complémentaires. En 2018, les professionnels de la filière ont mandaté le Citepa pour la réalisation de l'étude « *Exercices de projection des émissions d'ammoniac liées à l'usage d'engrais minéraux à l'horizon 2030* ».

## La qualité de l'air est un enjeu sociétal majeur, au cœur de l'actualité.

La recherche de produits innovants doit également être prise en compte dans la mise en œuvre du plan Prepa. Les agriculteurs sont prêts pour cette transition. C'est ce que montre l'enquête Unifa-Datagri, menée au printemps 2018. Majoritairement bien informés sur la problématique de la volatilité ammoniacale, 40 % des agriculteurs ont d'ores et déjà modifié leur pratique de fertilisation azotée minérale. Et 10 % comptent le faire à court terme. Ils sont près de 50 % à se déclarer prêts à intégrer dans leurs choix de fertilisants une forme moins émissive, comme les ammonitrates.

Reste à chiffrer les coûts, il ne faudrait pas que ces changements viennent impacter le revenu de l'agriculteur. Sur les actions à engager, sur la modulation de la fiscalité, l'Unifa plaide pour « *des mesures incitatives plutôt que punitives* ».

**Laure Gry**